



Lors du dernier CTP (Comite Technique Paritaire) la Direction à présenté une modification de la circulaire de rentrée concernant le travail le samedi / dimanche et les jours fériés.

Le projet initial qui à été présenté aux organisations syndicales lors d'un groupe de travail (le 27 novembre 2009) a été modifié par la Direction et présenté en séance au CTP du 8 décembre 2009. Ce nouveau texte à été distribué au CTP en séance, présenté rapidement et soumis au vote, seulement 5 minutes avant la fin de la séance !

Dans ces conditions la FSU a voté contre, Le SGEN et l'UNSA ont voté pour, la CGT étant absente.

La FSU est bien consciente que la mise en application de cette circulaire pour janvier 2010 a conduit la Direction à agir dans l'urgence.

Cependant la FSU tient à rappeler que pour ce type de changement il serait souhaitable de prendre le temps du débat et de la concertation. La FSU a prit ce temps pour interroger les personnels concernés ce qui a permis de mettre en évidence un certain nombre de difficultés. Ces rencontres avec la FSU ont sans doute conduit la Direction à revoir sa copie.

La FSU rappelle qu'elle reste opposée au travail le week-end et souhaite que cela se fasse sur la base du volontariat (proposition faite en groupe de travail et en CTP). Cette proposition a été refusée par la Direction et le SGEN.

La FSU restera vigilante lors de la rediscutions de la circulaire de rentrée 2010/2011 et demandera un bilan de ces activités de « week-end ». Cette modification de la circulaire concerne l'ensemble des personnels des services et composantes.

La FSU est présente pour défendre l'équité entre l'ensemble des personnels. Elle est force d'interrogation mais aussi force de proposition et de construction. Les responsabilités des conseils sont importantes pour la vie de l'Université, le débat est indispensable.

N'hésitez pas à faire remonter aux élus du CTP les difficultés que vous rencontrés sur votre lieu de travail dans le cadre de ce nouveau dispositif de travail le week-end.

Vos élus vous invitent à consulter le site DRH de l'Université

pour les Représentants FSU des BIATOSS au CTP.

http://intranet.univ-paris12.fr/servlet/com.univ.collaboratif.utils.LectureFichiergw?ID_FICHE=36180&OBJET=0008&ID_FICHER=516140

http://intranet.univ-paris12.fr/servlet/com.univ.collaboratif.utils.LectureFichiergw?CODE_FICHER=1261413280505&ID_FICHE=36180



Le Document de travail sur la Politique indemnitaire des personnels BIATOS (2009-2010) envisage comme suit l'indemnisation liee a des activites durant les week-end.

Semaine sans majoration du temps de travail	Du lundi au vendredi	Samedi	Dimanche	Total	Compensation financière sur la base de 7 heures/jour
Semaine Banale	5 jours ouvrables				
Autres	4 jours travaillés	X		5 jours	+ 90 €
	4 jours travaillés		X	5 jours	+ 140 €
	3 jours travaillés	X	X	5 jours	+ 230 €

En l'absence de service de restauration, une indemnité de repas de **10 Euros** par jour travaillé sera versée. Les mises en paiement se feraient en juillet et en décembre sur l'exercice budgétaire 2010.